

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX**  
**N° 17 - 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 22 mai à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le vendredi 16 mai conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

**Étaient présents à la séance :** AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint*, MASSE Julien, PACALLET Nadine, VASSEUR Evelyne, BOYER Christian, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

**Étaient absentes et excusées :** BEZEAULT Marie-Laure qui a donné pouvoir à TEXIER Michel.  
TEMPIER Nathalie qui a donné pouvoir à CORNAND Christine.

Quorum : 6

Christine CORNAND a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Subvention au RPE (Relais Petite Enfance – La Baroulade).**

Monsieur le Maire rappelle que l'association ADMR gère le Relais Petite Enfance du territoire de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE. Le but du RPE est d'améliorer la qualité d'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels et gardes à domicile.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à l'Association ADMR - Relais Petite Enfance La Baroulade d'un montant de 410 euros pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Autorise** Monsieur le Maire à verser à l'association ADMR – Relais Petit Enfance – La Baroulade, la somme de 410 euros pour l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,

Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,

Christine CORNAND